

RAPPORT ATELIER 3

ASSOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES ET JUMELAGES ENTRE IDENTITÉ EUROPÉENNE ET MONDIALISATION

Animation : Benjamin Kurc
Directeur de l'Institut français de Saxe-Anhalt

Halle (Saale), le 14-09-2019

1. Au cours de cette table ronde au sujet très complexe des contributions à la discussion ont été apportées par des praticiens et experts engagés dans les jumelages franco-allemands à des niveaux et dans des rôles différents. Ainsi, divers points de vue ont été présentés et discutés. En même temps, on s'est rendu compte que discuter des questions de migration dans le cadre des jumelages franco-allemands est à la fois important et difficile.
2. D'abord, une bonne nouvelle, simple : Tous les intervenants ont exprimé leur satisfaction quant à ce qui a déjà été accompli. En particulier les échanges précoces de jeunes (à partir de 13-14 ans) - pratiqués depuis longtemps - ont permis aux adolescents y participant de profiter d'une éducation interculturelle qui les met, potentiellement, sur la voie d'une vie d'adultes également interculturels et ouverts. Et pourtant, il ne faut pas perdre de vue la base historique de ces échanges de jeunes : la réconciliation et la paix.
3. Mais l'atelier était appelé à discuter des nouveaux défis, en particulier ceux qui sont liés à la migration qui a considérablement augmenté ces dernières années dans nos deux pays. Celle-ci pose problème, pour la France comme pour l'Allemagne, de manière et dans des conditions différentes dans l'un et l'autre pays. La question s'est posée de savoir si - et comment - ce sujet devait être traité par les associations franco-allemandes et comment s'y prendre. Quel pourrait être le rôle de nos associations dans ce contexte ? Plusieurs participants ont proposé une « ouverture » - mais avec quel objectif ?
4. D'une part, certains ont suggéré de ne plus limiter les projets concrets aux seuls partenariats franco-allemands. Souvent, villes et communes sont liées avec plusieurs partenaires dans plusieurs pays. De principe, ces partenariats pourraient être ouverts à tous, en particulier aux autres partenaires européens. Des jumelages franco-allemands pourraient aussi s'ouvrir à des projets communs dans des pays tiers, en Afrique par exemple. Nos associations pourraient discuter de l'utilité de tels partenariats en commun. Elles pourraient également se pencher sur leur propre rôle dans l'intégration des migrants dans nos sociétés. Mais l'atelier n'est pas arrivé à tirer de conclusions acceptées par tous quant à ces questionnements.
5. Par contre, certains ont insisté sur la nécessité, pour chaque DFG, de tenir compte de ses propres capacités et compétences. C'est en ce sens que de petits projets locaux peuvent très bien constituer un succès pour l'association et contribuer à valoriser son identité. Dans ce contexte, plusieurs participants

ont évoqué le manque persistant de compétences linguistiques des uns et des autres. En tout cas, il a été demandé un renforcement des réseaux de compétences au niveau local, que ce soit entre les associations franco-allemandes et les comités de jumelages ou avec d'autres organisations civiles, des organisations de soutien aux réfugiés, par exemple, quand il s'agit d'activités dans ce domaine. Nos associations franco-allemandes ne peuvent ni ne doivent se substituer à leur travail.

6. Au-delà de ces aspects pratiques, on a également discuté de questions plus fondamentales quant à l'avenir de nos sociétés et qui se posent aussi pour le travail dans le domaine du « franco-allemand » : L'accueil de réfugiés doit-il être inconditionnel ? Et : Pour quel modèle de société optons-nous - le modèle d'une société citoyenne d'individus égaux en droits, ou bien celui d'une société communitariste avec des droits spéciaux pour des communautés spécifiques ? La perception de ces questions, ainsi que celle, préalable, des termes utilisés et de leur traduction, s'est avérée différente entre Français et Allemands, conduisant, le cas échéant, à de sérieux malentendus.
7. On s'est également posé la question de savoir si le thème de la migration peut ou doit être un sujet de discussion pour nos associations et comités de jumelages. La réponse dépend de l'état des jumelages. Une discussion semble uniquement possible quand les jumelages fonctionnent bien, ce qui n'est pas toujours le cas, ni pour tous les comités. Pascal Clouaire, adjoint Europe au maire de Grenoble, nous a expliqué que ce sujet difficile n'a été abordé que dans le cadre du jumelage de Grenoble avec la ville d'Essen qui fonctionne très bien (mais pas avec les partenaires de la ville de Stendal, et peu avec ceux de la ville de Halle - Grenoble est jumelée avec ces trois villes). Aborder cette question dans le cadre du jumelage pourrait pourtant très bien contribuer à l'évolution vers une « identité européenne ».
8. Finalement, la question de l'« ouverture » de nos associations à l'Europe - tout au moins au sens géographique -, au-delà du « franco-allemand » n'a pas été tranchée. Ceux en faveur d'une ouverture au-delà du bilatéral ont avancé l'argument que ce format ne suffit plus ; d'autres ont proposé une coopération plus étroite des jumelages franco-allemands avec d'autres partenaires. Les plus sceptiques ont affirmé préférer se concentrer sur les relations franco-allemandes, dans le cadre desquelles il y aurait encore beaucoup de travail à faire en matière d'échange bilatéral.
9. L'atelier ne s'est pas terminé sur une conclusion, mais sur de nombreuses questions qui vont continuer à être constitutives pour la définition de notre travail et dont on devra encore débattre plus en profondeur.

Detlef Puhl
Bonn, le 16-09-2019